Comité de programme du doctorat interuniversitaire en histoire de l'art

Procès-verbal

Réunion du 23 octobre 1998 *

*   Tenue à l'Université Laval, Québec, le 22 octobre 1998
et
à l'Université du Québec à Montréal, le 23 octobre 1998

Aux fins de ce procès-verbal, les deux réunions seront amalgamées.

Présence :

Olivier Asselin, Claude Bergeron, Francine Couture, David Karel, Alain Laframboise, Lise Lamarche, Nycole Paquin

F. Couture préside la réunion, L. Lamarche agit comme secrétaire

Ordre du jour

1. Discussion préliminaire sur la commande de cours (A 1999-H 2000)
2. Procédure de l'examen de synthèse (examen général)
3. Habilitation des professeurs hors départements
4. Procédure à suivre advenant un changement de direction (ou de sujet)
5. Habilitation de professeurs (Université Concordia)
6. Attribution de séminaires aux chargés(es) de cours
7. Prochaine réunion

L'ordre du jour est proposé par A. Laframboise, appuyé par N. Paquin. Adopté.

1. Discussion préliminaire sur la commande de cours (automne 1999-hiver 2000)

Les responsables des études doctorales de chacune des institutions devront faire un premier appel aux collègues et transmettre les déclarations d'intention à la prochaine réunion du Comité. Les propositions fermes devront parvenir au Comité à la fin janvier 1999.

2. Procédure de l'examen de synthèse (examen général)

Rappel des descripteurs **Atelier de recherche** (6 cr.) et **Examen de synthèse** (9 cr.)

Atelier de recherche (6 cr.)

Dirigé, sous forme d'atelier, par le directeur de recherche de l'étudiant et orienté par le sujet de thèse de celui-ci, cet atelier a pour but d'arrêter le corpus, d'approfondir l'hypothèse théorique et méthodologique en prévision de l'approbation, par le Comité de thèse, du projet de recherche détaillé. Ce projet, assorti d'un calendrier, doit être déposé à la fin de la première année.

Examen de synthèse (9 cr.)

Cet examen porte sur une liste de lecture théorique et méthodologique en liaison avec le sujet de recherche de l'étudiant. L'étudiant doit passer avec succès un examen oral et écrit, qui sera évalué par un jury composé des trois professeurs formant son Comité de thèse. Cette activité qui doit se dérouler avant le 5ᵉ trimestre d'inscription, vise à vérifier si le candidat possède les connaissances suffisantes pour entreprendre la rédaction de sa thèse. L'étudiant qui ne pourra satisfaire à cette exigence devra se présenter à un second examen au trimestre suivant; l'échec à ce deuxième examen est éliminatoire.

Après consultation avec les collègues et discussion en séance, il est proposé (par A. Laframboise, appuyé par O. Asselin) que la procédure de l'examen de synthèse soit la suivante :

a) Après avis favorable du directeur de thèse, l'étudiant dépose un projet de thèse (une trentaine de pages et une bibliographie de travail) en trois copies au secrétariat du programme de doctorat de son université d'attache.

b) Le directeur de thèse fixe avec les membres du Comité de thèse la date de l'examen de synthèse.

c) Le secrétariat envoie une copie du projet à chacun des membres du comité de thèse de l'étudiant un mois avant la date fixée pour l'examen.

d) Lors de l'examen, le comité nomme un président (qui n'est pas le directeur de thèse) et fait rapport, selon les modalités propres à chaque institution.

Proposition adoptée à l'unanimité.

P.j. Formulaire du rapport de synthèse du jury de l'examen général de doctorat utilisé par la Faculté des Études Supérieures de l'Université de Montréal.

3. Habilitation des professeurs hors départements

Sur proposition de F. Couture, appuyée par A. Laframboise, Louise Poissant (UQAM), qui a transmis son dossier au Comité, est habilitée à enseigner, diriger et codiriger des thèses dans le cadre du doctorat interuniversitaire en histoire de l'art

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Procédure à suivre advenant un changement de direction (ou de sujet)

Un étudiant qui modifie son choix de directeur de thèse (ou son sujet) en cours d'études doit présenter au Comité une nouvelle proposition signée par le directeur.

Proposition N. Paquin, appuyée par O. Asselin. Adoptée à l'unanimité.

5. Habilitation de professeurs (Université Concordia)

Trois dossiers de professeurs de l'université Concordia sont examinés en séance. Ils sont déposés au secrétariat de l'UQAM par la présidente F. Couture.

Sur proposition de L.Lamarche, appuyée par F. Couture, et adoptée à l,unanimité, il est convenu que Loren Ruth Lerner soit habilitée à enseigner, diriger et codiriger des thèses de doctorat dans le cadre du programme.

Anne Dunlop et Olivier Asselin sont habilités à codiriger des thèses de doctorat dans le même programme.

6. Attribution des séminaires aux chargés(es) de cours

Seuls les professeurs habilités peuvent enseigner au doctorat interuniversitaire en histoire de l'art. [*Cf.* document joint]

7. Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité aura lieu le 4 décembre 1998 à 14 h. dans un lieu encore indéterminé. Les points suivants seront discutés :

¶ Dossier(s) d'admission (s'il y a lieu)

¶ La présidence du Comité

¶ L'examen des nouveaux sujets de Luce Lefebvre (UQAM) et de Philippe Choquette (Laval)

La séance est levée à 17 h.